sont des réfrigérants et des sédatifs de l'estomac.

Les raisins sont nutritifs et éminemment émollients. Les « cures de raisin » sont souvent recommandées en Suisse et en France pour le traitement de la scrofule, des maladies de l'estomac et du foie. On mange alors plusieurs livres de raisin par jour, avec adjonction d'un peu d'eau et de pain.

# L'HISTOIRE & LA LÉGENDE

La séance de jeudi, à la Chambre des députés, après avoir été en partie remplie par l'excellent discours de M. le ministre des finances *sur le renouvellement du privilège* de la Banque de France, s'est terminée par les plus extraordinaires divagations historiques auxquelles on ait assisté depuis longtemps. Il s'agissait du rôle de la Banque au 2 Décembre et pendant la dernière guerre. Les radicaux et les socialistes, à court d'arguments sérieux contre un projet de loi qui vise l'avenir, sont allés chercher dans le passé des griefs contre la Banque de France, laquelle, à les entendre, aurait fourni au Prince-Président, en 1851, l'argent nécessaire au coup d'Etat, et aurait refusé à Gambetta, en 1870, l'argent nécessaire à la défense nationale.

C'est M. Camille Pelletan, homme lettré, qui a soutenu l'accusation avec un accent qu'en dehors du Palais-Bourbon on ne retrouve plus qu'à l'Ambigu-Comique. Il a puisé ses renseignements dans un historien qu'il juge très scrupuleux, impartial, particulièrement difficile dans le choix et le contrôle des faits qu'il avance, incapable de faire prévaloir l'imagination sur l'exactitude : tout le monde, à ce portrait, a reconnu Victor Hugo. Voilà pour 1851. Quant aux événements de 1870, plus rapprochés de nous, M. *Camille Pelletan ne veut les connaître que par quelques cris d'impatience* que Gambetta a poussés au milieu des angoisses de la défense nationale et par les explications, gloses et commentaires que les amis de l'illustre tribun ont donnés depuis à ce sujet.

Eh bien ! si M. Pelletan tenait à la légende sur laquelle il a déjà écrit tant d'articles de journaux, il aurait mieux fait de ne pas l'apporter à la tribune, car, au grand jour de la discussion publique, elle s'est complètement dissipée. M. Cochery en a fait pleine justice. Il n'en reste rien aujourd'hui. Ceux qui voudront s'en convaincre n'auront qu'à lire au *Journal officiel* le compte-rendu de la séance de jeudi. Il n'est pas vrai que la Banque ait soudoyé le coup d'Etat; il est faux qu'elle ait refusé à la Défense nationale des ressources qui ne lui ont, d'ailleurs, jamais *manqué*.

Singulière façon de raconter l'histoire que celle de M. Pelletan ! Tout ce qui dérange la légende où il se complaît provoque chez *lui des cris de colère, d'indignation et même d'étonnement* que nous croyons sincères. Son siège est fait ; il n'admet pas qu'on le défasse ! En vain M. Cochery lui apporte-t-il des pièces authentiques, et les plus incontestables de toutes : elle laissent M. Pelletan indifférent : il ne consentira jamais à mettre en comparaison des comptes courants, une correspondance administrative, les témoignages concordants de M. Ernest Picard, de M. Thiers et de tant d'autres, avec quatre lignes de Victor Hugo.

Pour ce qui est de Gambetta, on aurait cru, à entendre M. Pelletan, qu'il n'avait jamais eu un plus fidèle défenseur que lui. Pourquoi donc l'a-t-il *renversé ?* Pourquoi donc ses amis et lui l'ont-ils abreuvé des attaques et des calomnies qui ont empoisonné les dernières années de sa vie?

Aux yeux de M. Pelletan, Gambetta est infaillible, et il faut être mauvais Français pour le contester, toutes les fois qu'il lui fournit des arguments pour sa thèse ; mais aussitôt que Gambetta n'est plus d'accord avec M. Pelletan, son souvenir devient importun, et son autorité tombe au-dessous de celle d'un ministre d'aujourd'hui. Telle est la logique du radicalisme. « Vous renversez les hommes, vous les couvrez d'opprobre, c'est écrié M. Cochery, et, ensuite, vous cherchez à vous en emparer quand ils sont morts ! »

On nous permettra de ne pas prendre ces exercices parlementaires au sérieux. Pour l'historien digne de ce nom, la vérité est sacrée; pour les radicaux et les socialistes, la vérité est ce qui les sert, et l'histoire n'est qu'une déclamation à leur usage. Ils en font une légende: ils ont tort seulement de la produire dans un milieu où la contradiction est permise, et où on pratique encore quelquefois l'art de peser et de vérifier les textes.

## UNE BONNE CAPTURE A PARIS

### Un Roubaisien qui l'échappe belle

Paris, 9 juin.— Des agents de la Sûreté ont procédé ce matin à l'arrestation d'un sieur Aristide B..., âgé de 47 ans, homme d'affaires du quartier de la Porte-Saint-Denis.

Cet individu avait fait insérer dans des journaux des avis offrant aux négociants et personnes solvables des avances de fonds moyennant un intérêt de 5 à 7 0/0 par an.

Ces conditions avantageuses lui attiraient quantité de demandes auxquelles il répondait en réclamant une somme plus ou moins élevée, selon l'importance de l'emprunt.

Dernièrement, un honorable commerçant de Lyon lui écrivait pour lui demander de lui consentir un emprunt de 27,000 francs qu'il garantissait par l'envoi de trois traites de 9,000 francs, la dernière majorée du montant des intérêts.

Aristide B... répondit qu'il acceptait et se fit adresser les traites qu'il revêtit aussitôt de fausses signatures *et qu'il fit escompter par un de ses amis, à Belleville.*

L'argent encaissé, il écrivit à son correspondant de Lyon, que le feu venait de prendre chez lui et que parmi les papiers brûlés se trouvaient les trois traites.

Ceci fait, il quitta les hauteurs de Belleville pour venir habiter le quartier de la Porte-Saint-Denis.

Les traites arrivées à échéance, le commerçant lyonnais refusa de les payer et porta plainte contre B...qui, recherché par la sûreté, a été arrêté.

Détail intéressant : sous un autre nom, B... avait recommencé le même commerce dans le nouveau quartier qu'il habitait et au moment de son arrestation il s'apprêtait à négocier une dizaine de mille francs de valeurs qui lui avaient été remises par un négociant de Roubaix.

## NOUVELLES DU JOUR

### Le voyage du Président de la République en Russie

Paris, 9 juin.— Dans la *Libre Parole*, M. Jules Delahaye parle longuement du voyage de M. Félix Faure en Russie :

« Il est exact, dit-il, que M. Félix Faure vient de recevoir l'invitation qu'il attendait depuis si longtemps; mais elle lui arrive enveloppée de telles réticences, de telles réserves, qu'il n'ose pas encore les avouer, car s'il les avouait, il y aurait des chances pour que les ministres eux-mêmes lui fissent grise mine. »

M. Delahaye dit, en outre, que M. Félix Faure a lui-même sollicité cette invitation et que le tsar, sur ses instances, a laissé publier l'annonce du voyage comme probable par les journaux russes, qui ajoutaient cependant :

» L'Empereur ne saurait adresser son invitation que s'il a la conviction qu'elle pourra, grâce à l'entente du monde politique de Paris, avoir une suite favorable. »

Tel fut, non les termes, mais le sens de la réponse officieuse aux démarches officieuses de M. Félix Faure.

Paris, 9 juin. — La *Petite République* de demain publiera la dépêche suivante :

« Berlin, 9 juin. — On assure que le gouvernement russe a l'intention de lancer à Paris en automne un nouvel emprunt de 500 millions. Cet emprunt servira à couvrir les dépenses entraînées par les armements de ces temps derniers.

» Telle est, dit-on, à Berlin, la raison pour laquelle la *nouvelle du voyage de M. Félix Faure a produit si peu* d'enthousiasme dans certaines sphères assez bien renseignées. »

### Les derniers moments de M. Camescasse, sénateur

Paris, 9 juin. — Un journal catholique du soir affirme que M. Camescasse s'était réconcilié avec Dieu avant de mourir. Il s'était confessé il y a quatre ou cinq jours et avait reçu les derniers sacrements des mains de M. l'abbé Lemercier, vicaire à St-François de Sales.

### L'admission temporaire des céréales

Paris, 9 juin. — Le conseil supérieur du commerce et de l'industrie, présidé par M. Boucher, ministre du commerce, a examiné dans sa réunion d'aujourd'hui, dans quelles conditions pourrait être réalisée la suppression des zones de réexportation pour l'apurement des acquits *d'admission temporaire des céréales.*

Le conseil supérieur a adopté les résolutions suivantes :

1° A l'unanimité des voix, suppression des zones de réexportation et maintien du type à 50 0/0 d'extraction pour les farines de blé tendre ;

2° A la majorité, et à titre transactionnel, suppression du type à 60 0/0 et acceptation de garantie demandée par le conseil supérieur d'agriculture ;

3° A la presque unanimité, maintien du statu quo et par suite renonciation momentanée à la suppression des zones si cette faculté devait entraîner la suppression du type à 50 0/0.

### Le projet de réforme de l'impôt des boissons

Paris, 9 juin. — La commission du budget de 1898, qui est restée chargée du projet de réforme de l'impôt *des boissons, s'est réunie aujourd'hui pour entendre* le ministre des finances.

M. Thomson, vice-président, présidait la commission en l'absence de M. Rouvier, retenu à la réunion du conseil supérieur du commerce.

M. Cochery a insisté pour que la commission acceptât le texte du projet tel qu'il revient du Sénat.

Il a fait observer que les modifications apportées par le Sénat au texte primitivement voté par la Chambre étaient peu considérables et qu'il y aurait avantage à venir devant la Chambre avec le texte du Sénat.

*Le ministre est assuré qu'il se trouverait à la Chambre* une majorité pour ratifier ce texte. De la sorte on arriverait à réaliser cette réforme avant l'expiration de la législature.

A la suite de cette déclaration un échange d'observations a eu lieu entre certains membres et le ministre sur le caractère et la portée des quatre modifications introduites dans le projet par le Sénat. Les explications qu'a fournies M. Cochery ont fait écarter les objections qui s'étaient produites; finalement le rapporteur et la commission se sont prononcés, conformément à la demande *du ministre, pour l'adoption du texte du Sénat.*

Il a été convenu avec le ministre que l'on demanderait à la Chambre de mettre la réforme à son ordre du jour entre le projet de réformes fiscales et le projet des contributions directes, de manière à obtenir le vote avant la clôture de la session actuelle.

M. Salis déposera demain son rapport sur le bureau de la Chambre.

### Le danger des armes à feu — Un terrible accident à Lyon

Lyon, 9 juin. — Les deux frères Poncet, âgés de dix-huit et treize ans, et un de leurs amis s'amusaient dans le jardin attenant à l'habitation de leurs parents, dans le quartier de Montchat, à tirer à cible avec un fusil chargé de gros plombs. L'aîné des frères visait la cible, lorsque le jeune Poncet s'élança en travers dans la ligne du tir *au moment où le coup partait. La décharge entière* l'atteignit en pleine poitrine et la mort fut foudroyante.

### Un duel

Paris, 9 juin. — Une rencontre entre M. Henri de Régnier et M. de Montesquiou a eu lieu à trois heures, entre Neuilly et Levallois.

A la troisième reprise, M. de Montesquiou a été légèrement atteint à la main droite. La cause de ce duel est d'ordre intime.

### L'arrestation d'un sous-officier à Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand, 9 juin. — Sur l'ordre du général commandant en chef le 13e corps, la gendarmerie vient de mettre en état d'arrestation un maréchal-des-logis, vaguemestre du 36e d'artillerie, accusé de détournements. L'enquête continue.

### Un incident à la terrasse d'un café à Paris

Paris, 9 mai. — Un incident, dont les héros sont M. Alph. Allais, l'humoriste chroniqueur, et M. Jean Stevens, fils du célèbre peintre belge, s'est produit dans la soirée à la suite d'une altercation; des gros mots ont été *échangés à la terrasse d'un café des boulevards. Des coups* s'en sont suivis et M. Alphonse Allais a été blessé à la tête.

### Au Salon des Champs-Elysées. — La médaille d'honneur de l'architecture

*Paris, 9 juin. — On sait que les membres de la section* d'architecture avaient renvoyé à aujourd'hui le vote de la médaille d'honneur pour le Salon de 1898.

Au deuxième tour de scrutin, la médaille d'honneur a été attribuée à M. Marcel par 53 voix contre 15 données à M. E. Pontremoli, son unique concurrent.

M. Marcel expose au Salon de cette année, dans la salle 23, une Galerie japonaise (salle des Fêtes à Paris).

M. Pontremoli expose une Restauration de Pergame.

### Courses d'Auteuil

Paris, 9 juin. — Aujourd'hui a été courue à Auteuil la grande course de haies; c'est le champion anglais Soliman qui est arrivé premier; la réunion a été des plus réussies malgré quelques ondées.

Voici les résultats de la grande course de haies : 1er, Soliman; 2e, Marise; 3e, Bénsaïre.

*Les autres courses ont donné les résultats suivants :*

Prix de l'Aubépine : 1er Solferino, 2e Nevers, 3e Salcète. — Prix Fould : 1er Confetti, 2e Armagnac, 3e Niemen. — Prix de la Tamise : 1er Sélène, 2e Alvarez, 3e Nizam. — Prix de Bretagne : 1er Boulaq, 2e Fanum. — Prix Mortemart : 1er Castelvieilh, 2e Marquis de Carabas, 3e Catapan.

### Un incendie à Paris

Paris, 9 juin. — Un violent incendie s'est déclaré ce soir dans les magasins d'un marchand de fourrages du quartier de la Chapelle. Malgré les prompts secours tout a été détruit. Treize chevaux ont été la proie des flammes. Un palefrenier a été blessé d'un coup de pied de cheval et transporté à l'hôpital.

### Le congrès des mineurs

Londres, 9 juin. — C'est M. Calvignac qui présidait aujourd'hui la conférence internationale des mineurs. Les délégués de France, de Belgique, d'Allemagne et d'Angleterre étaient présents. Le congrès a voté à l'unanimité les résolutions relatives à la responsabilité patronale en matière d'accidents.

### Un accident de chemin de fer en Allemagne Dix blessés

Berlin, 9 juin. — Un accident de chemin de fer s'est produit à la station de Neckargemund, près de Mannheim. Deux wagons qui s'étaient détachés d'un train de marchandises sont venus heurter un train de voyageurs. Il y a eu une dizaine de blessés dont trois grièvement.

### Les désordres de Lemberg

Lemberg, 9 juin. — Dans le procès provoqué par les désordres au cours desquels un membre du bureau électoral fut tué, vingt-quatre accusés ont été condamnés à des peines variant entre trois semaines d'emprisonnement simple et cinq ans de cellule; trois plaintes ont été retirées et deux inculpés ont été acquittés.

### Un krach à la Martinique

Paris, 9 juin. — Un télégramme récent de Saint-Pierre (Martinique) annonce qu'une importante maison de la colonie a suspendu ses paiements. La Banque de la Martinique serait créancière de la faillite pour une somme dépassant 1,000,000 de francs.

### Le suicide de jeunes garçons en Angleterre

Londres, 9 juin. — Après le suicide sensationnel d'un écolier, qui s'est jeté sous une locomotive pour échapper aux persécutions dirigées contre lui par ses condisciples en raison de ses opinions sur les affaires de Crète, voici qu'on annonce le suicide d'un jeune garçon de quinze ans, qui s'est donné la mort dans des conditions analogues.

Hier soir, vers huit heures, ce jeune homme s'est couché sur la voie, la tête appuyée au rail, au moment du passage d'un train au pont de Squirres, près d'High Barnet. Malgré les efforts du mécanicien, qui avait essayé d'arrêter le train, toutes les voitures passèrent sur le désespéré, dont le cadavre fut ramassé dans un tel état que l'on dut en rassembler les débris dans une couverture.

On ignore l'identité du jeune garçon et les causes de son suicide.

### Les négociations de paix à Constantinople

Paris, 9 mai. — Une dépêche de Constantinople annonce que l'Angleterre soulève des difficultés dans la conférence des ambassadeurs. L'ambassadeur d'Angleterre aurait dit d'un ton tranchant au ministre turc des affaires étrangères que l'Angleterre ne permettrait jamais à un Etat musulman de s'agrandir aux dépens d'un Etat chrétien, et cette déclaration aurait surpris les cinq autres ambassadeurs.

Paris, 9 juin. — On lit dans l'*Avenir Militaire* :

» Malgré l'armistice, la Turquie continue très activement sa mobilisation.

» Actuellement elle pourrait opposer un corps d'armée de 100,000 hommes à une invasion de l'Arménie par la Russie. Une nouvelle commande de 1.300,000 fusils Hauser a été faite à l'Allemagne; 300,000 sont déjà en route pour Constantinople.

» L'armée ottomane représente actuellement 720,000 hommes, la mobilisation complète donner 1.300,000 hommes.

» L'Allemagne a repris à son profit contre la Russie le projet qu'avait eu Napoléon Ier lorsqu'il avait envoyé le général Sébastiani à Constantinople.

» Désormais la Russie aura à compter avec la Turquie ressuscitée par l'Allemagne: celle-ci y trouvera des débouchés commerciaux pour son vieux matériel, une armée de plus à opposer à ses ennemis et une phase nouvelle pour sa politique, la création et le développement de son influence en Orient. Cette influence de l'Allemagne en Orient ne peut se développer qu'aux dépens d'autres influences et en particulier de la nôtre. »

Athènes, 9 juin. — Le prince héritier télégraphie que l'armée turque en Thessalie est actuellement de 180,000 hommes. Il est faux que les négociations pour la paix aient été rompues.

Constantinople, 9 juin. — Les armements continuent avec plus d'activité que jamais; la mobilisation du corps d'armée d'Andrinople est maintenant complètement terminée.

Les Nizams et les Rédifs de ce corps d'armée sont armés du fusil Mauser.

### Une grave affaire

Paris, 9 juin. — Sur mandat de M. de Cosnac, juge d'instruction, M. Roy, commissaire de police aux délégations judiciaires, s'est rendu ce matin, 51 avenue Bugeaud où il a procédé à l'arrestation de M. Mausion, directeur de la « Banque française industrielle et mobilière ». Il s'est rendu ensuite au siège de cette Société, 46, boulevard Haussmann, où il a apposé les scellés.

A la même heure, M. Tamin de la Tour était arrêté pour complicité à son domicile. Ces individus sont inculpés de faux, d'escroqueries et de détournements de fonds, de complicité avec un fonctionnaire du tribunal de St-Gaudens. Ils auraient vendu un titre inaliénable d'une grande valeur. Ce fonctionnaire, contre lequel *une instruction est ouverte, sera probablement arrêté* aujourd'hui et ira rejoindre ses deux associés à Mazas.

### La catastrophe du Bazar de la Charité

Paris, 9 juin. — M. le juge d'instruction Bertulus a signé, hier, le permis d'inhumer pour les trois corps *qu'il a été impossible de reconnaître.*

On ne sait quand les funérailles de ces victimes anonymes pourront avoir lieu; la date et l'heure de la cérémonie seront vraisemblablement fixées par le bureau du conseil municipal.

### Les troubles en Hongrie

Buda-Pesth, 9 juin. — Pendant les troubles qui se sont produits Naduvar, 30 personnes ont été blessées.

### Un terrible accident au Mexique

New-York, 9 juin. — On annonce de Mexico qu'une explosion de machine s'est produite à Puebla. Il y a eu vingt morts, peut-être plus. Il a été impossible d'en déterminer le nombre exact, car ce n'étaient plus que des débris humains que l'on a relevés.

## ENTRE COLLECTIVISTES

La bataille continue toujours ; M. Naudin riposte à M. Delcluze. Il n'a eu, dit-il, connaissance de sa lettre que par le *Réveil du Nord* et il se hâte d'y répondre. L'histoire des 600 francs occupe encore sa prose.

« Quoi ? s'écrie-t-il, vous en seriez à ne pas connaître les personnes qui ont contribué, de leur bourse, à vous rendre la liberté, en décembre 1888 ? Vous n'auriez jamais connu leurs noms . ou vous les auriez déjà oubliés ! »

Mais ce n'est pas tout. M. Naudin faisait les discours, rapports et autres études de M. Delcluze. Il saisit cette occasion pour en parler :

« Je n'aurai pas voulu non plus m'étendre, outre mesure, sur les services de correction, de rédaction et d'études que j'ai pu vous rendre. — Pourquoi diable, m'y obligez-vous?

» Ce n'est — croyez-moi — ni intelligent ni habile. -- Vous contestez ; il faut bien que je prouve — oh ! une fois pour toutes — que c'est moi qui dis la vérité, quoi qu'en pense votre nouveau défenseur, le Maures de l'*Avenir !*

» Je ne prendrai qu'un exemple. Celui des Bains et Lavoirs Philippe !

» Le projet est venu en discussion à la séance du 24 février 1894.

» Tous nos lecteurs peuvent se reporter au compte-rendu de cette séance ; ils verront que vous vous y êtes déclaré « très partisan de l'innovation. »

» Je la voterai, car elle s'impose » avez-vous ajouté. — Seulement, vous demandiez un ajournement de huit jours, pour prendre une « connaissance approfondie » du traité.

» *Vous n'aviez pas étudié le projet* ; vous ne l'aviez *même pas lu !*

» Que l'on rapproche vos déclarations de l'étude très complète que nous avons consacrée au même sujet, et que l'on dise qui, de nous deux, a démoli cette grande mais coûteuse pensée du règne de M. Dewavrin.

» Les faits sont là, du reste; votre demande d'ajournement, votre vote hostile n'ont pas empêché le Conseil de passer outre; les articles du *Petit Calaisien* ont obligé la municipalité à retirer le projet, après qu'il avait été voté et qu'il était déjà soumis à l'enquête. — Ce qui n'empêche pas qu'à maintes reprises, vous vous soyez, dans les réunions publiques, donné tous les gants de cette belle victoire, à laquelle vous étiez *pourtant resté complètement étranger.*

» Vous pensez qu'il peut y avoir quelque fatuité de ma part à le rappeler, alors que votre manque de mémoire m'y oblige ? qui donc vous obligeait, vous, à vous glorifier d'une campagne que vous n'aviez pas su faire ?

» Et, ce que je dis des Bains et Lavoirs, je puis aussi le dire de la réforme des Cours secondaires, de la conservation de l'Ecole primaire supérieure de garçons, etc., etc.

» Vous glaniez, écrivez-vous, partout où vous trouviez à glaner; fort bien: mais — je ne vous le reproche point — c'était des gerbes entières, et non quelques épis, que vous veniez chercher au *Petit Calésien*. Et, suggestive coïncidence, vous ne paraissez plus rien glaner du tout, depuis que vous ne glanez plus ici.

» C'est en vain, en effet, que je cherche ce que vous avez fait, depuis un an, au Conseil municipal; je ne trouve rien, absolument rien. »

Puis M. Naudin parle de ce que faisait personnellement M. Delcluze et s'en moque avec ironie :

« Où donc avez-vous pris, pour le surplus, que je niais vos conférences, votre action socialiste, votre initiative personnelle? — Le diable m'en garde!

» C'est bien vous notamment — et vous seul — qui dans la question du traité Brilloin, séance du 13 mai 1893, mettiez en doute la possibilité d'une canalisation aérienne ! — Comme s'il était difficile d'accrocher un fil électrique sur un poteau.

» C'est bien vous — et vous seul — qui, au cours de la dernière période électorale promettiez la suppression des droits d'octroi... sur les denrées et boissons alimentaires seulement — alors que le reste suffirait à peine à couvrir les frais de perception!

» *C'est bien vous — et vous seul — qui, lors de la récente* discussion du budget, proposiez de meubler une salle à l'hospice, avec une partie du crédit destiné aux trottoirs — comme si la ville pouvait disposer à sa guise de l'argent versé par les propriétaires dans un but déterminé !

» Ces idées-là — et tant d'autres ! — étaient à vous bien à vous, *rien qu'à vous* ; et *personne n'a jamais pensé* à vous en disputer le mérite !

» Vous ai-je, après cela, adressé des compliments, en présence de M. Lang ? C'est bien possible ! Ne vous en ai-je pas adressé, maintes fois, en présence des milliers de lecteurs du *Petit Calaisien*, alors que vous étiez le porte-drapeau du Parti ?

» Mais qu'avez-vous entendu insinuer par là ?

» Que M. Lang a été mon ami ! Mais vous aussi ? Le sieur Vincent de même ! Cela ne prouve qu'une chose : c'est que l'on a toujours tort de ne pas être très difficile dans le choix de ses amitiés.

» Est-ce cela que vous vouliez dire ?

» A.-J. NAUDIN. »

## Tribune politique indépendante

### L'AGITATION SOCIALISTE

Le parti socialiste ne peut vivre que d'agitation, a avoué ingénûment l'enfant terrible du collectivisme local, le citoyen Bailleul, au cours de la dernière période électorale.

Nos révolutionnaires n'ont pas manqué de s'inspirer de ce précepte en ces jours de fêtes patriotiques, qui devaient fatalement — on le sentait au camp guesdiste — ramener au sentiment national bon nombre d'égarés n'ayant pas perdu encore, malgré leurs excitations, tout sentiment national.

Il fallait un préservatif pour détourner l'opinion qui forcément devait s'imprégner de l'ardente fièvre patriotique que la XXIIIe fête fédérale de gymnastique avait fait naître chez la grande majorité de nos concitoyens.

Chacun avait mis son dévouement au service du comité d'organisation, tous avaient fait trêve aux dissensions politiques, apportant leur concours sans réserve, écartant ce qui pourrait semer la division entre Roubaisiens et nuire au succès de la fête.

*Un seul journal avait détonné, faisant intervenir les* bagnes capitalistes dans les comptes-rendus des préparatifs, afin que la politique profitât de ces incursions; le journal socialiste local avait tous les jours rapporté à la municipalité le mérite presque exclusif de tout ce qui se ferait de beau et de grand en ces jours de liesse.

Personne n'avait récriminé, personne n'avait songé à émettre publiquement la remarque que l'argent largement mis à la disposition du comité fédéral par notre édilité était peut-être fourni par les contribuables dont *nous faisons partie.*

Les adversaires des socialistes s'étaient bien gardés de faire remarquer que la plupart des conseillers municipaux s'étaient adjugés des buvettes à proximité du terrain de fête et devaient forcément tirer des subsides votés un profit, qui pour être indirect n'en serait pas moins palpable.

Cela ne suffisait pas aux professionnels de l'agitation, il leur fallait leur journée et ils l'ont ratée !

Cela ne les a pas empêché, avec la mauvaise foi dont ils sont coutumiers, de présenter comme une manifestation formidable d'hostilité contre le ministre de la marine, les quelques cris préalablement réglés de manifestants qui opéraient à la façon des figurants de théâtre, suivant pas à pas le cortège ministériel et répétant à chaque coin de rue les mêmes cris fortement relevés par la foule enthousiaste.

De quelque façon qu'ils travestissent les faits, ils ne feront pas croire qu'ils ont eu leur journée, et puisqu'ils ont voulu faire dériver cette fête en instrument politique, il est permis de leur dire qu'ils n'auront pas réussi à enrayer le mouvement patriotique qui a ressaisi la population roubaisienne; de ce réveil patriotique, ils en mourront.

J. N.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

**Les exportations de Roubaix aux États-Unis.** — Les expéditions de tissus, déclarées au consulat des Etats-Unis, en mai dernier, ont atteint un chiffre élevé : 2.479.326 fr. 95 en tissus pour robes et 73.710 fr. 20 en tissus d'ameublement.

Les exportations aux Etats-Unis pendant le mois correspondant des années précédentes avaient été respectivement de : 158.313 francs 75 en 1896 et 1.064.132 fr. 34 en 1895 pour les tissus pour robes ; 115.875 fr. 10 en 1896 et 151.878 fr. 15 en 1895 pour les tissus d'ameublement.

*Comme on le voit, si les articles pour robes ont* obtenu, cette année, une majoration assez sensible sur les années précédentes, d'un autre côté l'exportation des tissus d'ameublement a fléchi de 36 0/0 sur 1896 et près de 50 0/0 sur 1895.

En mai dernier, les marchandises portées sous la rubrique « divers » ont été exportées pour une valeur de 498,233 fr. 15.

**Les suicides.** — On vient de publier la statistique des suicides constatés en France pendant l'année 1895. Il y en eu 6,174 soit environ 19 par 100,000 habitants.

A Roubaix, d'après le rapport du maire pour cette même année 1895, il y aurait eu 16 suicides officiellement constatés. Nous aurions donc été en-dessous de la moyenne générale, puisque la population de Roubaix est de 125,000 âmes. Mais, nous l'avouons, ce chiffre de 16 suicides nous laisse quelque peu incrédules et nous croyons qu'il faut malheureusement faire encore une part à la mort volontaire dans les 47 décès classés sous cette rubrique « autres morts violentes » ou bien dans les 423 décès dont la statistique municipale n'indique pas exactement la cause.

A propos de cette statistique, ne serait il pas possible de lui donner plus de précision ?

Elle porte pour 1895, comme nous venons de le dire, 47 décès par « mort violente » en dehors du suicide. Il serait intéressant de savoir combien il y a dans ce chiffre de meurtres, d'assassinats, d'accidents, etc.

La statistique municipale dit qu'il y aurait eu en 1895 28 décès (dont 23 d'enfants moins de d'un an) dus à des causes restées inconnues, et 423 décès attribués à d'autres causes qu'aux maladies ou aux causes les plus ordinaires. Pourquoi ne pas indiquer ces causes puisqu'on les connaît ?

**Socialistes et ministre.** — C'est le titre d'un article du *Journal des Débats* qui dit des choses très justes aux municipaux roubaisiens:

« Les socialistes de Roubaix sont toujours furieux contre le gouvernement, mais ils le sont actuellement un peu plus que de coutume. On ne devinerait jamais la cause de cette recrudescence d'indignation; mais on peut l'apprendre en lisant, par exemple, l'*Intransigeant* de ce matin, où l'on voit que le gouvernement vient d'offenser grièvement la municipalité de Roubaix. Voici comment. M. le ministre de la marine s'étant rendu dans cette ville pour y présider la fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, n'a pas désiré, paraît-il, être reçu par la municipalité socialiste et révolutionnaire.

» On aurait cru que c'était la municipalité qui refusait de voir le ministre d'un gouvernement qu'elle abhorre. Point du tout. La municipalité voulait recevoir le ministre, qui n'a pas voulu. Les socialistes de Roubaix supportent mal cette disgrâce. L'*Intransigeant* n'a pas de termes assez forts pour qualifier la conduite du gouvernement et du ministre de la marine en particulier. Il assure que 10,000 électeurs roubaisiens, les représentants du peuple et le suffrage universel ont été outragés par le « clérical Besnard ».

» Ces socialistes sont pleins d'inconséquence. Ils voudraient *jouer tous les rôles à la fois*, concilier la révolution sociale et la représentation officielle, insulter tous les jours le ministère et recevoir pompeusement les ministres en voyage. Notez que si le ministre de la marine avait consenti à être reçu officiellement par la municipalité de Roubaix, il se serait exposé à s'entendre dire mille choses désagréables pour le *ministère dont il fait* partie, ou à assister à quelqu'une de ces manifestations dont les socialistes sont coutumiers et qu'il aurait paru autoriser de sa présence. Il est assez naturel qu'il ait mieux aimé de ne pas tendre la main à des gens qui ne *cessent de montrer le poing au gouvernement* et à la société. Encore une fois, de quoi la municipalité de Roubaix se plaint-elle ? On est révolutionnaire ou on ne l'est pas. Il faut se décider, il faut choisir. »

**La ville** a repris son aspect ordinaire. On peut voir encore, par ci par là, quelques lampions à demi brisés, des lanternes vénitiennes déchirées et des mâts surmontés de drapeaux; mais ces derniers vestiges auront bientôt disparu et il ne restera plus de la fête fédérale que le souvenir de brillants cortèges, de réceptions enthousiastes, de superbes défilés.

Les étrangers venus à Roubaix pour assister au concours ont, pour la plupart, quitté notre cité et leur départ a encore donné hier à la gare une certaine animation.

*A ce propos, disons que pendant les jours de fête* le service des voyageurs a été admirablement organisé grâce aux heureuses mesures prises par M. le chef de gare. Il ne s'est produit aucune de ces confusions si regrettables pour les étrangers. Nous aimons à le reconnaître ici, tous les employés ont rivalisé de zèle pour faciliter le service et donner les renseignements.

**Société française de secours aux blessés militaires.** — Madame la Présidente du Comité des Dames de Roubaix nous adresse la communication suivante :

« Mgr le duc d'Aumale était président de la Société Française de secours aux blessés militaires, il avait succédé au duc de Nemours et au maréchal de Mac-Mahon et pendant les trois années qu'il a dirigé l'œuvre, il s'y était vivement attaché. Il comprenait le caractère essentiellement national de cette œuvre de charité et de patriotisme, et spontanément il *était allé demander au chef de l'Etat d'en* accepter le haut patronage.

» Quelques instants avant sa mort il parlait encore de la Croix rouge, et télégraphiait son désir de voir expédier des médicaments et secours aux blessés d'Orient.

» La mort du général duc d'Aumale est une perte immense pour la société de secours aux blessés militaires, et le Conseil central a reçu de ces nombreux comités d'unanimes témoignages de profonds regrets.

» Cette œuvre a été affreusement éprouvée dans la terrible catastrophe du « Bazar de la Charité ». Trois des Dames de son Comité central ont péri dans cette sinistre hécatombe : Mme la comtesse Serrurier, Mme Moreau-Nelaton et Mme Léon de Gosselin, femme du secrétaire-général de la Société, qui pleure aussi sa fille, Mme la comtesse Mimerel.

» La société entière s'est associée à la profonde douleur de son sympathique secrétaire général, et elle a adressé l'expression de ses plus sincères condoléances aux familles de ses membres si cruellement frappées.

» *A la messe annuelle de Requiem* pour les soldats et marins morts pour la France, célébrée à la Madeleine le lendemain même de cette fatale journée, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a, par des paroles émues et du plus haut sentiment, exprimé la douleur de la France entière devant cette calamité.

» Au milieu de tant de malheurs, la société n'a pas oublié les vaillants blessés de la guerre gréco-turque et, le 25 avril dernier elle a fait un premier envoi d'une somme importante pour les sociétés de secours aux blessés de la Turquie et de la Grèce.

» A la Croix-Rouge hellénique elle vient de faire parvenir 22 caisses de matériel chirurgical, de pansements et de médicaments. »

Mme Constantin Descat, présidente du Comité des Dames de la Société Française de secours aux blessés militaires de Roubaix (Croix rouge Française), vient de recevoir la lettre suivante :

« *Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer, placée sous le haut patronage du Président de la République, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 23 juin 1866 et réglementée par décret du 19 octobre 1892.*

SIÈGE CENTRAL
PARIS, 19, RUE MATIGNON « Paris, le 28 mai 1897.

» Madame la Présidente,

» Le Conseil central, si cruellement éprouvé par la mort de son illustre président, M. le général duc d'Aumale, a décidé de remettre son assemblée générale, qui devait avoir lieu le 31 mai, au 15 juin 1897.

» Notre secrétaire général, M. Léon de Gosselin, si douloureusement atteint dans la catastrophe du Bazar de la Charité, n'a pas pu s'occuper du programme à arrêter pour la réunion qui avait été projetée des Délégués et Présidents; et les tristes événements qui ont plongé notre œuvre dans la désolation nous obligent à renoncer, pour cette année, à cette réunion générale de nos représentants.

» Le conseil central tient à remercier tous les comités des marques de vive sympathie qu'il a reçues dans ces pénibles circonstances, en son nom vous en exprimons ici tous nos sincères remerciements.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos respectueux hommages.

» Les Vice-Présidents :
» Vice-amiral baron V. DUPERRÉ; » Docteur A. RIANT;
» Général A. BOISSONNET ; » Marquis de VOGÜÉ. »

**Le bulletin de statistique sanitaire pour le mois de mai 1897.** — Pendant le mois de mai il y a eu 305 naissances d'enfants vivants; 180 décès, mort-nés non compris et 15 mort-nés.

Il y a eu 91 mariages et 3 divorces.

Naissances enregistrées à l'état-civil : légitimes, 245 ; illégitimes, 60.

Mort-nés enregistrés à l'état-civil ; légitimes, 9 ; illégitimes, 6.

Voici la répartition des décès survenus sur le territoire de la commune :

Coqueluche, 2.—Diphtérie (croup, angine gangreneuse), 1. — Phtisie pulmonaire, 36. — Méningite tuberculeuse, 5. — Autres tuberculoses, 3. — Cancers et autres tumeurs, 1. — Méningite simple, 8. — Congestion et hémorragies cérébrales. 10.— Ramollissement cérébral, 3.— Maladies organiques du cœur, 7. — Bronchite aiguë, 9.— Bronchite chronique, 13.

Pneumonie, broncho-pneumonie, 6.— Diarrhée, gastro-entérite, dyssenterie, 17. — Maladies cholériformes, 2.— Fièvre et péritonite puerpérales, 3. — Débilité congénitale, vice de conformation, 6. — Sénilité, 8. — Suicides, 2. — Autres morts violentes, 4. — Autres causes de mort, 32. — Causes restées inconnues, 2.

**L'ouverture de l'Ecole de Natation.** — Un avis de la Mairie annonce que l'Ecole de Natation sera ouverte au public, à partir d'aujourd'hui, jeudi, 10 juin.

Le mercredi de 3 heures du soir à la fermeture, et le vendredi, de 5 heures à midi, sont des demi-journées réservées aux femmes.

L'Ecole gratuite sera exclusivement réservée aux femmes : Les dimanches 20 juin, 18 juillet, 8 août, 29 août, de 3 heures du soir à la fermeture.

**Une excursion scolaire.** — L'institution Notre-Dame des Victoires prépare, comme les années précédentes, un voyage d'excursion qui aura lieu le mercredi 16 juin.

Ce voyage promet d'être des plus intéressants : pèlerinage à Montmartre, traversée de Paris en bateau, visite au château de Versailles.

Départ de Roubaix à 5 h. 15, retour à 10 h. 04.

Les pères et les frères des élèves actuels ainsi que les anciens élèves peuvent prendre part à cette excursion.

Pour tous renseignements s'adresser à M. l'Econome.

**Un suicide rue Cugnot.** — Mercredi vers une heure de l'après-midi, un célibataire, Henri Lepers, tisserand âgé de 63 ans, demeurant rue Cugnot 51, a été trouvé pendu dans le grenier par la propriétaire de son logement.

Le malheureux qui, depuis une dizaine de jours, se *livrait à la boisson, aura probablement mis fin à ses jours* dans un accès de fièvre chaude.

M. Lecomte, commissaire de police du deuxième arrondissement, a fait appeler M. le docteur Lepers, qui constata la mort. Elle remontait à quelques heures seulement. Le corps de Henri Lepers a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

**QUI DIT CELA !**

**Tout le monde est d'accord pour le dire, une expérience déjà longue l'a prouvé : le beurre d'Oostcamp est incomparable pour sa finesse, sa fraîcheur et sa bonne conservation.**

**Jamais son succès n'a été plus grand, et toutes les concurrences ne font que ressortir ses qualités supérieures.**

**Il se vend 2 fr. 90 le kilog. — Beurre de provisions 2.80, conservation garantie un an.**

**Un commencement d'incendie.**— Un commencement d'incendie s'est produit, mardi soir, vers onze heures et demie, dans une chambre à coucher du n° 15 de la rue de Babylone. Le feu, aussitôt aperçu par des personnes de la maison, a été promptement éteint.

Une literie évaluée trois cents francs a été détruite. Il y assurance.

**Un accident** s'est produit mercredi après-midi à trois heures, à l'angle des rues Pellart et du Pays ; un tisserand à la main, Louis Costenoble, qui retournait chez lui chargé d'un panier contenant des cannettes de laine, pour tramer, a fait une chute si malheureuse sur le bord du trottoir qu'il s'est fracturé le bras gauche et contusionné à la tête; relevé par des passants, et après avoir reçu des soins dans un estaminet voisin, M. Costenoble, qui est sexagénaire, a été reconduit en voiture à son domicile, route de Lannoy, au Pont-Rouge.

**Un fils qui frappe son père.** — Lundi matin, à la suite d'une discussion survenue entre un nommé Delmazure et son père, le premier âgé de quarante-trois ans, demeurant cour Lecomte, rue de Condé, a frappé le vieillard avec une telle violence qu'il lui a fracturé une côte du côté gauche. Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu après avoir reçu les soins de M. le docteur Rousseaux.

**Une saisie au Minck.** -- Mercredi matin, M. A. Mesplomb, sous-inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, au Minck, 150 kilogrammes de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

**Menus faits.** — Deux écoliers, Théophile Temère et Jean Debove, demeurant rue des Longues-Haies, cour Grau, ont été pris, lundi soir, en flagrant délit de vol de poissons dans l'étang du parc de Barbieux.

L'agent Grimonpont a informé les parents des délinquants qu'un procès serait rédigé à leur charge.

**Nécrologie.** — On annonce la mort dans sa quarantième année, de Mademoiselle Zoé Thomas, décédée chez M. Emile Delannoy-Carré, Grande-Place, 32. Ses funérailles auront lieu le vendredi 11 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

**Croix.** — *Mort d'un soldat au Tonkin.* — On annonce la mort de Pierre-Ange Leconte, né à Croix le 7 janvier 1856, décédé à Nacham (Tonkin).

**Wasquehal.**— *Découverte d'un cadavre dans le canal.* — Dans notre numéro de mercredi, nous annoncions que des passants avaient trouvé, le long du vieux canal, un veston d'homme et un chapeau de paille ; dans ce dernier se trouvait un billet épinglé qui faisait connaître l'adresse du suicidé.

Mercredi matin, le garde-champêtre Wanin s'est rendu à Lille à l'adresse indiquée ; avec tous les ménagements possibles, il fit part à la femme du malheureux de la lugubre découverte qui avait été faite à Wasquehal mardi. On juge du désespoir de cette femme.

Le garde fut prié de faire opérer des recherches dans le canal. Deux hommes furent chargés de cette besogne et, dans l'après-midi de mercredi, vers trois heures, on retirait le cadavre, derrière l'usine de MM. Eckeyn et Leroy, à peu près à l'endroit même où on avait trouvé le veston et le chapeau.

Le corps a été reconnu vers quatre heures par la femme de Lanthiez et quelques parents et amis qui étaient venus aux renseignements. Il a été transporté à la morgue.

Lanthiez Albert-Auguste était né à Arras le 4 mars 1873, il était donc âgé de 24 ans.

Il a servi au 25e bataillon de chasseurs à pied à Saint-Mihiel pendant un an.

Il s'est marié le 29 janvier dernier avec Hélène Jeanne-Louise Mariotta née à Cappellebrouck le 16 janvier 1875.

Lanthiez, qui détenait le café « Au Bar de l'Etoile », rue du Vieux-Faubourg, à Lille, depuis très peu de temps, était très estimé et on ne sait à quoi attribuer son suicide.

Le corps de ce malheureux sera transporté dans la journée d'aujourd'hui à Lille, où doit se faire l'inhumation.

— *La ducasse annuelle.* — C'est dimanche prochain 13 juin qu'a lieu la grande ducasse annuelle de Wasquehal. Dans la journée de mercredi les marchands forains ont commencé à faire leur apparition dans la commune.

Comme les années précédentes leurs établissements seront installés sur la Grand'Place et la place de l'Eglise.

— *Les déclarations pour la culture du lin.* — Les cultivateurs de Wasquehal qui ont ensemencé du lin sur le territoire de la commune pour la récolte de 1897 et qui désirent bénéficier de la prime accordée par le gouvernement pour la culture de ce textile sont au nombre de treize. En voici la superficie pour chaque cultivateur:

MM. Desrumaux Gustave, 80 ares 30 centiares ; Desplanques Louis, 1 hect. 40 a. 75 c.; Picavet Jules, 44 a. 30 c.; Bury J.-B., de Marcq, 51 a. 65 c.; L. Picavet-Franchomme, 80 a.; Delesalle frères, 1 h. 69 a. 10 c.; Dutboit Louis, 40 a.; Ameye Desruelles, 62 a. 02 c.; Dal Emile, 3 h. 63 a. 26 c.; D'Halluin-Leplat, 62 a. 02 c.; Parmentier frères, 53 a. 16 c.; Emile Desrumaux, 35 a. 85 c ; Tiberghien Louis, 66 a. 45 c.

Soit une superficie totale de 12 hectares 18 ares 86 centiares. Aucune déclaration n'a été faite pour la culture du chanvre.

**Ascq.** — *La première communion.* — Cette pieuse cérémonie aura lieu dimanche prochain 13 juin. 41 enfants suivent actuellement la retraite prêchée par le R. P. Cappelaert, de la Compagnie de Jésus.

La messe de communion sera célébrée à 7 heures et la grand'messe à 10 heures, avec chants par la maîtrise. Le soir à 4 heures, vêpres solennelles et rénovation des promesses du baptême.

**Toufflers.** — *Une réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal se réunira à la mairie le lundi 14 juin, à six heures du soir.

Ordre du jour : Approbation des comptes de l'exercice de 1896 ; 2° Vote des budgets additionnels : commune et Bureau de bienfaisance ; 3° Vote des budgets primitifs pour 1898 : commune et Bureau de bienfaisance ; 4° Questions diverses.

### Communications

CLUB DES GAIS PLAISANTS. — Les membres du Club des Gais Plaisants sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale obligatoire qui aura lieu dimanche prochain, 13 juin, au local habituel, à 11 heures précises. Ordre du jour : Paiement des cotisations ; situation financières de la société ; communications très importantes.

**Où trouve-t-on** la véritable huile d'œillette du pays ? Chez Bouchez-Wartel, 73, rue de l'Espérance. 17600

**Nous rappelons** à nos lecteurs que nous tenons a leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 183100

### WATTRELOS

**La question d'un cimetière au Crétinier.** — Sous ce titre, nous avons publié hier une lettre adressée à M. le Maire de Wattrelos par les membres de la commission de la « Société anonyme du Crétinier »; M. H. Pollet nous prie de reproduire la réponse suivante :

« Wattrelos, le 9 juin 1897.

» A Messieurs Watteau-Dutboit, Henri Delcroix, Agache-Delannoy, Deldalle-Duthoit, Jean-Baptiste Delcroix et Jules Dhalluin, membres de la commission de la Société Anonyme du Crétinier.

» Messieurs,

» Dans une lettre que j'ai reçue hier et que le *Journal de Roubaix* reproduit ce matin, vous me prenez à partie d'abord comme Maire, et ensuite comme particulier, à propos de la séance du Conseil municipal du 2 juin.

» J'ai exprimé le regret de ce que l'église de l'important quartier du Crétinier ait été construite sans qu'il y ait eu d'enquête. N'était-il pas tout naturel, avant de construire l'église, de pressentir la municipalité sur le choix de l'emplacement, ou de s'inspirer, pour ce choix, de l'avis de la population que cette église devait desservir ; ceci dit, Messieurs, sans vouloir vous attribuer dans l'œuvre entreprise et même dans le choix du terrain, d'autre intention que celle, si digne d'éloges, d'être utile à vos concitoyens.

» Et partant de là, je pouvais supposer que votre élan de générosité ne s'arrêterait pas à l'église et irait jusqu'au cimetière. Est-ce un tort que d'encourager les bonnes intentions, et pourquoi me faire un crime et me dénoncer publiquement pour une simple idée que j'ai émise dans l'intérêt des finances municipales dont j'ai grand souci, ainsi que vous voulez bien me le recommander ?

» D'ailleurs, la création d'un nouveau cimetière au Crétinier ne me paraît pas d'une absolue urgence, un an après l'ouverture — déjà si coûteuse à la Ville — du cimetière de la rue de Leers. La question, du reste, suivra son cours.

» Quant aux considérations gratuites contenues dans le reste de la lettre et tendant à me représenter comme hostile à la création de l'église, je déclare que je ne permets à personne de suspecter mes sentiments au point de vue du principe de cette création, que j'approuve pleinement: mais il m'était bien permis, sans doute, de regretter la désinvolture avec laquelle les formalités de convenance et d'usage avaient été mises de côté.

» N'est-ce pas encore par suite d'un manque de procédés que j'ai refusé les sapins et les oriflammes du matériel des fêtes, lors de la réception du nouveau curé, et puisqu'on me fournit l'occasion de le déclarer j'avoue que comme Maire de la ville pas plus qu'à titre privé on ne m'avait informé qu'il y avait un curé nommé au Crétinier. J'ai cru devoir faire respecter les fonctions dont je suis investi, et que vous aviez sans doute perdues de vue.

» Pour ce qui concerne la comparaison que vous établissez avec l'église du centre, je pourrais vous répondre, à titre privé et non plus comme Maire, que l'église n'était pas une création, mais une reconstruction, qu'il y avait déjà un cimetière au centre, et qu'il n'était pas nécessaire d'en créer un à côté; et qu'enfin, le terrain n'appartenait pas, dès le début des pourparlers, à la famille Pollet. D'ailleurs ces détails, connus de quelques-uns de vous, Messieurs, peuvent être livrés à la publicité, si vous le désirez.

» Je regrette que vous m'ayez attaqué à la fois comme Maire et comme particulier par la voie de la presse. A ce dernier titre pourtant je suis également à votre disposition pour vous rappeler les circonstances de la reconstruction de l'église du centre, ce qui serait un peu long pour aujourd'hui.

» Il est aussi profondément regrettable que vous ayez cru devoir me rappeler que les habitants du Crétinier avaient droit à ma sollicitude au même titre que les autres; l'administration municipale ne connaît à Wattrelos qu'une seule population; elle n'y distingue personne, et sa sollicitude s'étend à tous au même degré. Il est à espérer pour l'intérêt de tous et pour l'avenir de Wattrelos, qu'une prétendue division, à laquelle votre lettre fait une allusion qui eût pu être plus adroite, ne devienne jamais une réalité.

» De mon côté du moins, j'emploierai à empêcher cette rivalité absurde, et qui serait un véritable malheur, tous mes efforts, et j'espère que nous nous trouvons, sur ce terrain, en parfait accord.

» Dans cet espoir basé sur l'intérêt de la ville de Wattrelos tout entière, j'ai l'honneur de vous présenter, Messieurs, l'expression de ma considération la plus distinguée.

» Le maire, H. POLLET. »

**Porte-monnaie trouvé.** — Un tisserand de la rue Ste-Marguerite, M. Louis Dhellemmes, a trouvé dimanche matin, à quatre heures, rue du Bureau, un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'il a porté au commissariat de police, où on peut le réclamer.

**Les disciples de St-Sébastien,** établis chez M. Emile Castelain, rue du Bureau, sont informés qu'ils doivent se rendre au local dimanche prochain, à dix heures très précises, pour assister ensuite en corps à l'inauguration du monument.

**Communications.** — *Musique les « Enfants de la Lyre ».* — Vendredi 11 juin. répétition générale à 8 heures 3/4 très précises.

Les musiciens sont informés que le sous-chef commencera exactement à l'heure annoncée et fixée par la commission, le règlement sera strictement appliqué aux retardaires.

— *La société chorale l' « Avenir du Bas-Chemin ».* — Samedi prochain, 12 juin, à 8 heures 1/2 très précises, répétition générale, les sociétaires sont instamment priés d'y assister, leur présence est indispensable.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur,
*LILLE, 19 et 27, Rue Royale, 19 et 27, LILLE*

### TOURCOING

**La question du bureau auxiliaire de l'état-civil au Blanc Seau.** — Nous n'avons pu qu'indiquer, dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de vendredi, les conclusions du rapport très documenté présenté par M. Raymond Théry sur le vœu déposé par MM. Cocheteux, Leveugle et Farvacque en faveur de la création d'un bureau auxiliaire de l'état-civil au Blanc-Seau. Nous croyons donc qu'il serait bon de revenir sur les arguments de droit et de fait invoqués par l'honorable rapporteur pour repousser ce vœu.

Après avoir repoussé l'idée de l'installation d'un simple employé chargé de recevoir les déclarations de l'état-civil, ce qui serait contraire à la loi, M. Théry invoque l'article 75 de la loi de 1884 qui régit la matière et aux termes duquel « lorsqu'un obstacle quelconque ou l'éloignement rend difficiles, dangereuses ou momentanément impossibles les communications entre le chef-lieu et une fraction de la commune, *un poste d'adjoint spécial* peut être institué sur la demande du Conseil municipal, par un décret rendu en conseil d'Etat. »

Voici le commentaire que fait de cet article M. le rapporteur :

» Dès les premiers mots nous constatons que c'est là une mesure absolument exceptionnelle et grave. Le législateur s'est servi du mot obstacle, mais il convient de savoir dans quel sens il l'a fait. Le texte même de la loi du 18 Floréal an X, qui est la première loi relative à la nomination d'adjoints spéciaux, va nous l'apprendre. L'article 1er commence ainsi : lorsque la mer ou un autre obstacle rendra les communications difficiles, dangereuses ou impossibles entre le chef-lieu d'une commune et les îles, îlots ou villages qui en dépendent, le gouvernement nommera ou fera nommer par le préfet un adjoint en sus du nombre indiqué.

» Tous les termes employés dans cet article ne concourent-ils pas à nous prouver que, suivant le vœu de la loi même, il faut qu'il s'agisse d'un obstacle de très grande importance provenant soit d'un fait naturel, soit d'un fait matériel ? Dans tous les cas, il faut que cet obstacle présente des difficultés telles, que les communications en soient dangereuses ou même impossibles.

» En cette occurence, rien de semblable ne peut être invoqué en faveur de la proposition qui nous est faite.

» Il est à remarquer que la loi de l'an X ne cite pas l'éloignement comme étant une raison pour procéder à la nomination d'un adjoint spécial.

» Toutefois cette raison nous la trouvons dans la loi du 5 avril 1884, mais la juxtaposition du mot éloignement et du mot obstacle dans ce membre de phrase de l'article 75 : lorsqu'un obstacle quelconque ou l'éloignement rend difficiles, dangereuses ou momentanément impossibles, etc, cette juxtaposition, disons-nous, vous prouve, qu'en cette circonstance l'éloignement doit égaler en importance celle attribuée par la loi à l'obstacle.

» L'éloignement devient à notre avis une cause déterminante dans deux cas : d'abord lorsque la distance séparative est réellement très importante et aussi lorsque l'absence de tous moyens de transport, le mauvais état des routes, ou la nature même, comme dans certains pays de montagnes, rendent les communications difficiles, dangereuses ou impossibles. »

M. Théry estime que l'enseignement, tel que l'a compris le législateur de 1884, ne peut être invoqué dans l'espèce, par la raison que la distance entre le Blanc-Seau et Tourcoing n'est pas considérable et que les moyens de communication sont très faciles.

Il cite les communes du département du Nord qui, pour cause d'éloignement, ont été pourvues d'un bureau d'état-civil : Estaires dont le hameau de Doulieu est situé à 6 kilomètres, Morbecque qui a une section à 5 kilomètres de distance, Fiers dont la section du Breucq est à 3 kilomètres et enfin Condekerque-Branche avec une section séparée par de nombreux obstacles naturels et matériels et située à 2 kilomètres.

Pour ces communes la mesure d'exception se justifie soit par l'éloignement soit par les difficultés de communications.

M. Théry cite, par contre, des villes comme Lille qui malgré leur étendue ont un seul bureau d'état-civil. Nous transcrivons ce passage du rapport qui contient des considérations sérieuses en faveur de la centralisation des services de l'état-civil.

Voici ce que dit M. Théry, avant de prendre les conclusions que l'on sait, à savoir le rejet du vœu, adopté d'ailleurs par le Conseil municipal.

» Nous venons de vous citer quelques communes pourvues d'un adjoint spécial et d'un bureau d'état-civil, mais en sens contraire ne pouvons-nous pas vous signaler les grandes agglomérations de Fives et de Saint-Maurice qui sont administrativement reliées à Lille ? et pourtant des confins extérieurs de ces sections jusqu'au centre du chef-lieu la distance est grande.

» Nous croyons aussi devoir vous faire remarquer que lors de l'agrandissement de Lille en 1860, on supprima les mairies de Wazemmes, d'Esquermes et de Moulins, par suite de leur incorporation dans la nouvelle enceinte, et les registres d'état-civil de ces communes furent transportés au bureau central de la mairie de Lille, où à partir de ce moment se firent toutes les déclarations de naissance et de décès et où se célèbrent tous les mariages.

» Ces communes si importantes tant au point de vue de la population qu'au point de vue du commerce et de l'industrie ont donc été privées d'un bureau d'état-civil déjà existant, et leurs habitants dont beaucoup sont très éloignés du centre de Lille, sont bien obligés de se déplacer pour faire leurs déclarations.

» La véritable raison de ces faits, c'est qu'en matière d'état-civil la centralisation présente de très grands avantages: tous ceux qui recherchent le bon fonctionnement de ce service sont d'avis de réunir en une seule main, dans chaque centre important, tous les registres d'état-civil, de façon à en assurer la tenue régulière.

» Vous savez tous que dans la pratique lorsqu'un employé d'état-civil dresse un acte, il n'obtient pas toujours du déclarant des renseignements assez précis ou assez complets pour mener son œuvre à bien, il a alors recours aux anciens registres d'état-civil, où il trouve aisément tout ce qui lui manque.

» Ce mode de procédure assure l'exactitude des noms et prénoms et celle de leur orthographe, de telle sorte qu'on arrive ainsi à éviter au public bien des ennuis et des embarras, voire même parfois des procès coûteux en rectification d'état-civil. Voilà le grand service que sont appelées à rendre les archives d'un bureau d'état-civil.

» Enfin la création d'un second bureau d'état-civil dans une même ville rend beaucoup plus difficiles et aussi moins sûres les recherches que l'on peut faire à propos des décès, naissances ou mariages, car l'existence de deux registres différents pour chaque catégorie d'actes ne fait qu'ajouter une nouvelle complication à un service déjà fort chargé et très délicat. »

**A la campagne.** — La nuit de mardi à mercredi n'a pas été bonne pour les récoltes : non seulement la pluie est tombée à torrents, mais le vent a été très fort et tourbillonnant. Los seigles, les hivernages (mélange de sei-